



Machiniste

Le Groupe SABEC

Objectif du poste

Sous la responsabilité du superviseur d'atelier, le machiniste doit régler et conduire les différentes machines-outils de son poste de travail de façon à réaliser les tâches qui lui sont attribuées avec le niveau de qualité demandé dans les délais prescrits.

Principales tâches :

- Ajuster, régler et programmer les machines-outils pour effectuer les tâches d'usinage/affûtage;
- Lire et interpréter des dessins techniques, des plans, des graphiques et des tableaux ou examiner des échantillons de pièces afin de déterminer les opérations à effectuer;
- Vérifier, à l'aide d'instruments de mesure, si les dimensions des produits sont exactes et conformes aux prescriptions;
- Relever tout écart par rapport aux spécifications et aux tolérances, et en aviser le superviseur;
- Collaborer, partager les connaissances et maintenir des relations positives avec l'équipe;
- Aider les différents départements en période de pointe;
- S'assurer de l'intégrité des données dans le système informatique, du respect des règles et des procédures;
- Maintenir l'ordre et la sécurité des lieux de travail;
- Faire vivre les valeurs de l'organisation.

Qualifications et exigences

- Un diplôme d'études professionnelles en techniques d'usinage ou une attestation d'études professionnelles en usinage sur machines-outils à commande numérique avec un (1) à trois (3) ans d'expérience pertinente;

1321, rue Manic, Chicoutimi G7K 1G7

www.sabec.ca

T : 418-549-4087
Sans frais : 800-565-3702
F : 888-906-6732



- Toute combinaison de formation académique et d'expérience pertinente sera évaluée;
- Maîtrise du français (parlé et écrit);
- Connaissance des logiciels suivants : Autocad, Featurecam (atout), etc.;
- Compétences pour le travail d'équipe.

Avantages sociaux

Avantages en valeur monétaire

- Assurance collective (contribution de l'employeur de 25 %, ce qui représente environ 615 \$/année);
- Régime volontaire d'épargne retraite (contribution de l'employeur jusqu'à 40 % du montant versé par l'employé, jusqu'à un montant maximal de 1 040 \$/année);
- Augmentation de 1 % tous les 6 mois;
- Allocation pour vêtements de travail (8 \$ ou 10 \$ selon le poste/semaine jusqu'à un maximum de 520 \$/année);
- Équipements de sécurité (lunettes sans prescription 100 %, ou 25 % sur les lunettes de travail avec prescription, gants de travail, bouchons, sarrau ou chemise).

Avantages personnels et professionnels

- Horaire de travail flexible;
- Environnement de travail informatisé, structuré et efficace;
- Formation et mentorat;
- Reconnaissance des réalisations;
- Activités sociales;
- Chaque employé possède son propre casier;
- Atelier vitré et climatisé;
- Entretien des vêtements de travail.